

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-DE-DIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite
municipalité, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le lundi 11 mars 2024,
le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté le
projet de règlement suivant :

« **Projet de règlement numéro 467 visant à permettre l'usage de
bureaux administratifs dans la zone H-B4** »;

Le lundi 8 avril 2024, à 19h30, à l'édifice municipal situé au
32, rue Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu, aura lieu une
assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement. La
municipalité y expliquera le projet de règlement et y entendra les
organismes et les personnes qui désirent s'exprimer. Une copie de
ce projet de règlement peut être consultée à l'édifice municipal,
du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation
référendaire.

**DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu,
ce 28^e jour de mars deux mille vingt-quatre**


Greffier-trésorier